

## MODES DE PAIEMENT POUR LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Nous vous informons des modes de paiement disponibles pour régler vos frais de service de garde. Vous pouvez toujours effectuer vos paiements par chèque ou en argent directement à votre service de garde. Toutefois, vous avez aussi la possibilité de régler vos factures dans plusieurs institutions financières soit par Internet, par guichet automatique ou par téléphone. Les institutions financières participantes sont :

- Caisse Desjardins
- Banque Scotia
- Banque de Montréal (BMO)
- Banque Nationale
- Banque Royale du Canada (RBC)

Exemple d'un paiement sur le site de Desjardins :

- Accéder à votre compte sur le site Internet de votre institution financière;
- Choisir l'option « Paiement de factures » à gauche de l'écran;
- Sélectionner « Ajouter une facture »;
- Dans l'espace « Nom du fournisseur », taper PORTNEUF et cliquer « Rechercher »;
- Sélectionner « Commission scolaire de Portneuf – Services de garde (Qc) » et valider;
- Inscrire le **numéro de référence**, sans espace, inscrit sur votre état de compte commençant par les lettres SG et valider;
- Cette facture sera ajoutée à votre liste de fournisseurs et vous permettra d'inscrire votre paiement.



ATTENTION : Des liens existent également pour payer d'autres types de factures (taxe scolaire, transport scolaire). Il est important de cliquer sur le bon lien.



### Numéros de référence

Vous recevrez un état de compte sur lequel vous trouverez **deux numéros de référence** commençant par SG suivis de 16 chiffres (ex. : SG 007 0728024 005248). Le numéro de référence est placé au-dessus du nom du père et de la mère. Assurez-vous d'utiliser le numéro de référence correspondant au parent payeur (Attention --- ces numéros sont différents).

### Service de garde - Commission scolaire de Portneuf

310, rue de l'Église  
Donnacona (Québec)  
G3M 1Z8

#### ÉTAT DE COMPTE

Date du jour : 7 juin 2013 Page : 1  
Numéro de dossier : 738 Groupe-repère : 202

Élève : XXXXXXXXXXXXXXXX  
No de référence : SG 0000000000000000

Père  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Mère  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Téléphone (maison) : (xxx) xxx-xxxx  
Téléphone (travail) : (xxx) xxx-xxxx

Les trois premiers chiffres de votre numéro de référence servent à diriger votre paiement vers le bon service de garde.

Si votre enfant change de service de garde en début ou en cours d'année, il est essentiel d'utiliser le numéro de référence qui se trouve sur l'état de compte du nouveau service de garde. Si vous utilisez l'ancien numéro de référence, le paiement sera acheminé au service de garde fréquenté antérieurement.

Si vous avez des enfants qui fréquentent des services de garde différents, vous devez utiliser le numéro de référence spécifique à chaque enfant.



## Relevés fiscaux

- Le numéro de référence que vous utiliserez aura un impact sur l'émission des relevés fiscaux. Le parent qui désire recevoir le relevé fiscal doit utiliser le numéro de référence se trouvant au-dessus de son nom.  
Ex. : Si la mère utilise le numéro de référence qui se trouve au-dessus du nom du père pour effectuer le paiement, le relevé fiscal sera émis au nom du père.
- **Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous utilisez le bon numéro de référence lors du paiement électronique**, car aucune correction ne sera apportée pour l'émission des relevés fiscaux.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la technicienne responsable de votre service de garde.

